



AMÉNAGEO

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

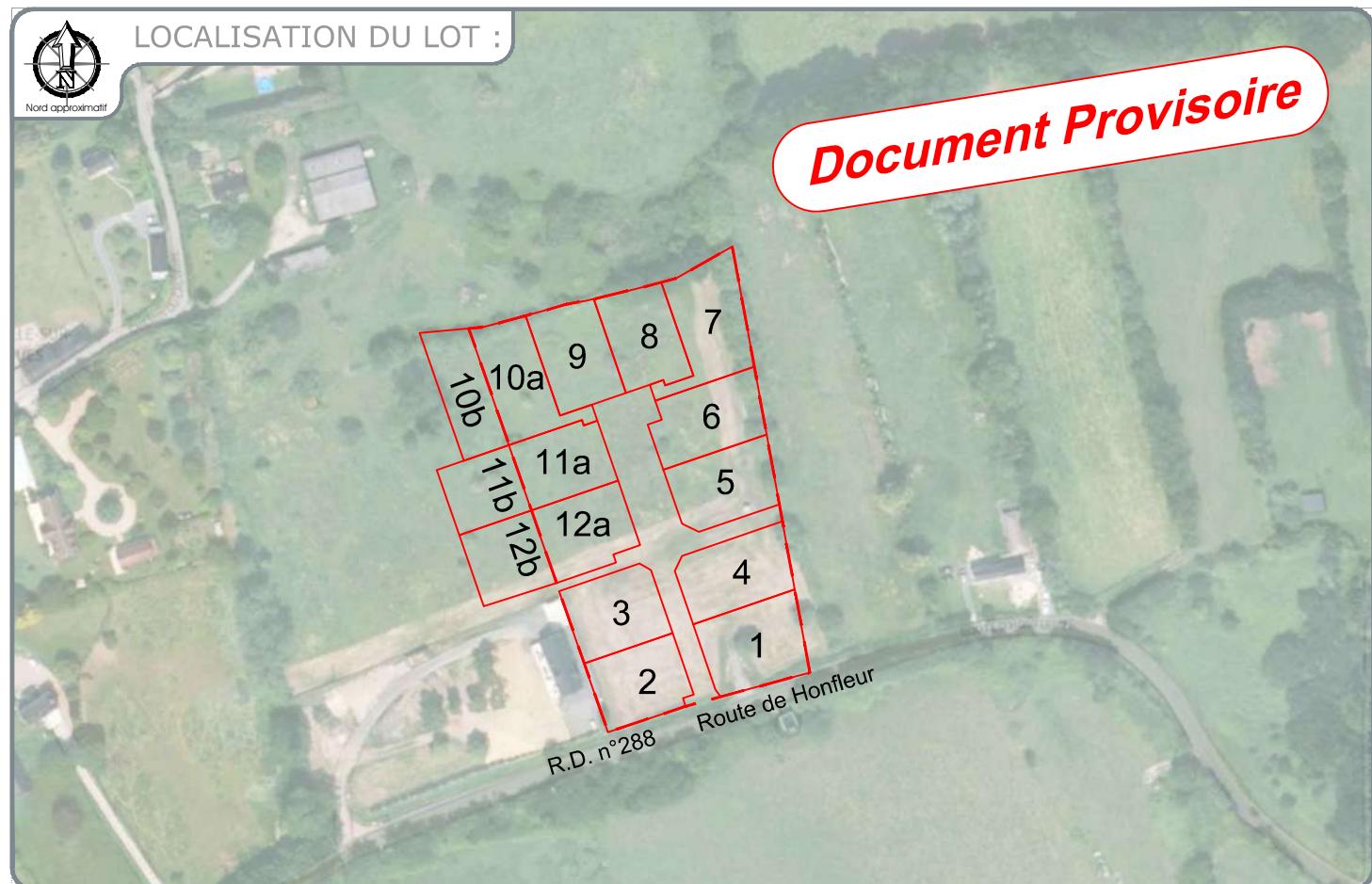
Commune de BONNEVILLE-SUR-TOUQUES

Lotissement "Domaine Le Hameau"

Permis d'aménager n° PA 014 086 23 D0002 accordé le 08 décembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 086 23 D0002 M01 à instruire

LOT n° 7	Superficie totale : 1041 m² env.
Cadastre : A n°1016	Surface de plancher : 500 m ²

PLAN DE VENTE



A.1016 : 10a 41ca



2 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr



pal CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Dollége



FALAISE • Bureau secondaire
avenue Henry Chéron
en
Responsable : Guillaume Dolliez

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENTEAU
SELARI au capital de 160 000€ - RCS Liseux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N° d'Inscription OGE : 2002C200010
Les autres jours sur rendez-vous

Dossier n° : 2985-2



Modifications		Date	Etabli par
A	Création PV provisoire	10/01/24	JG
B	Mise à jour	31/10/2025	AD
C	Mise à jour après modification PA	04/12/2025	AD

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : $s = 1\ 041\ m^2$

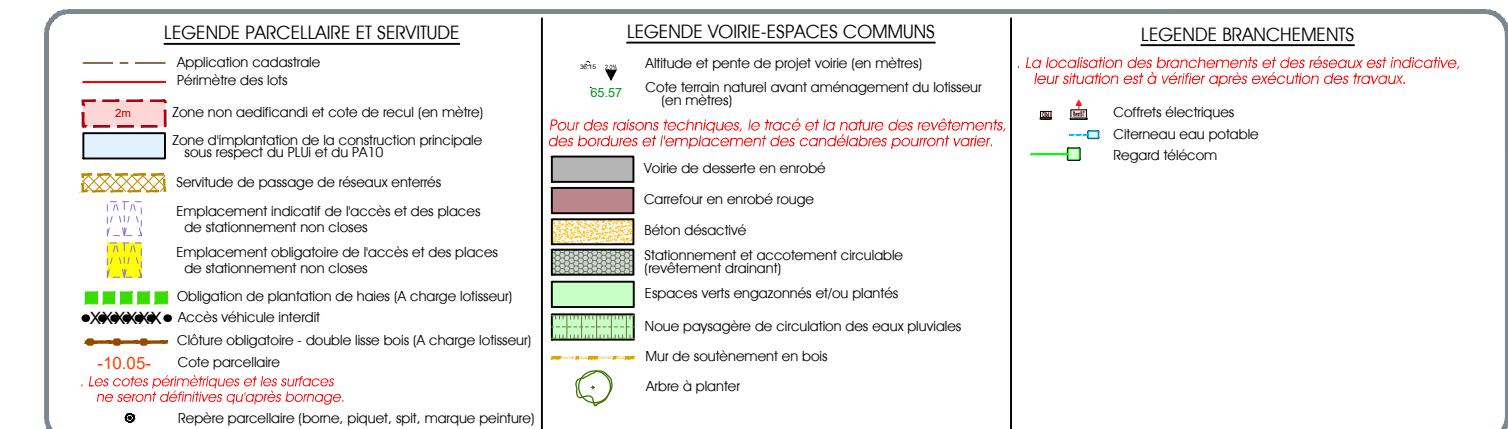
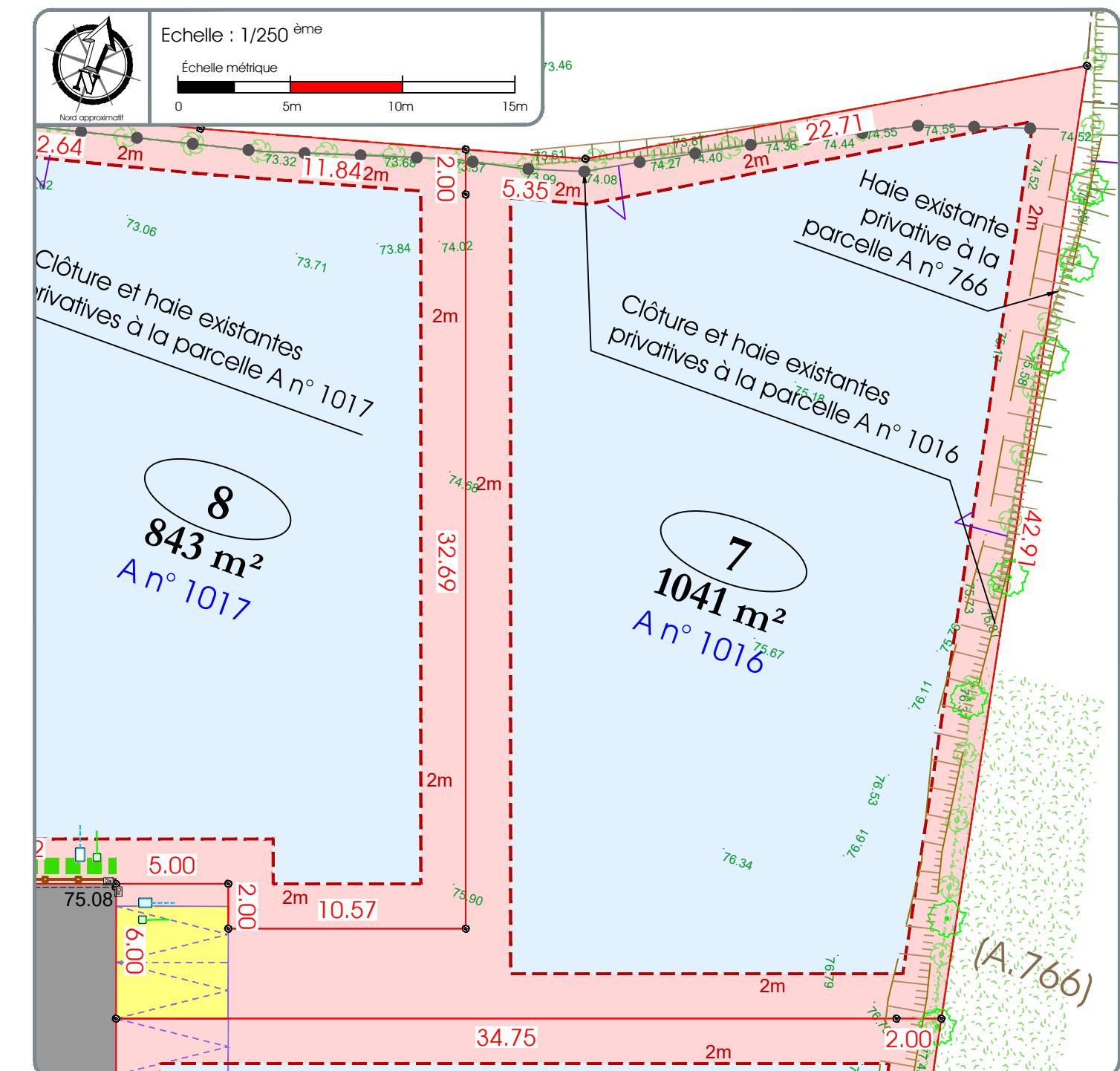
NB : Plan de division joint.

Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 31 octobre 2025,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à
Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotés projet voirie sont indicatifs, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique réalisé en Juin 2022